

Brignais, le 28 mars 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 36

Objet :
**MAEC 2022 : Poursuite de
l'animation par le CEN Rhône-
Alpes**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le 22 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 15 mars 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe GILLET

Pouvoirs :

Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET

Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Audrey PLATARET

Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Martial GILLE donne pouvoir à Josiane CHAPUS

Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à Pierre FOUILLAND

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Pascale MILLOT

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Christine MARCILLIERE

Agnès BERAL donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Laurence BEAUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION N°2022-26

Contexte :

A l'échelle européenne, la programmation de la politique agricole commune prévoit, dans le cadre du volet régional du développement rural, la mise en place de mesures agro-environnementales depuis déjà plusieurs années. Il s'agit d'un contrat rémunéré entre l'État/Europe et un exploitant agricole lié à une surface travaillée. Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visent notamment à préserver la biodiversité et l'eau sur les territoires de projet.

Afin de proposer un territoire d'envergure et cohérent et d'optimiser la mise en œuvre du dispositif MAEC, le SMAGGA a décidé d'élaborer, en 2014, un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) avec l'appui du CEN Rhône Alpes et de la Chambre d'Agriculture du Rhône. Le territoire du projet concernait le périmètre du bassin versant du Garon (amputé de Saint Martin en Haut) et élargi aux communes de Riverie et de Beauvallon- Saint Jean de Touslas, dans le but de maintenir les corridors écologiques situés au sud en lien notamment avec le contrat vert et bleu du Pilat. L'animation des mesures a été confiée au CEN Rhône-Alpes, avec un financement du SMAGGA, de la CCVG et de la Copamo.

Suite au décalage de la future PAC (2023/2028), l'autorité de gestion du PDR Rhône Alpes a décidé d'offrir la possibilité de prolonger certaines MAEC sous réserves de l'accord du financeur national à poursuivre son engagement. Le PAEC Garon est concerné par cette prolongation pour les MAEC Biodiversité situées sur les Espaces Naturels Sensibles (financées par le Département du Rhône).

Il est donc proposé de poursuivre la mission d'animation de ces MAEC confiée au CEN depuis la mise en place du PAEC.

Mission confiée au CEN Rhône-Alpes :

- Rencontres physiques et information des 11 exploitants sur la possibilité de souscrire un nouveau contrat MAEC d'un an pour les mesures biodiversité, et rappeler les enjeux du territoire.
- Actualisation des plans de gestion, des programmes de travaux, des plans de localisation sur la base de ceux établis en 2015 et 2016.
- Information sur les documents à fournir en cas de contrôle et sur les obligations de suivi des mesures souscrites (cahiers d'enregistrement...).

Budget et financement prévisionnels :

Le budget s'élève à **4 530€**. Il est identique au budget consacré à l'animation conduite en 2021. Son financement est pris en charge selon la répartition suivante :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Animation CEN Rhône-Alpes	4 530 €	COPAMO	1 530 €
		CCVG	1 000 €
		SMAGGA	2 000 €
TOTAL	4 530 €	TOTAL	4 530 €

La répartition du financement est identique à 2021.

Par ailleurs, l'Etat et le Département du Rhône financent les indemnités versées aux agricultrices et agriculteurs engagés dans des MAEC.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants:

- D'approuver la poursuite de l'animation, en 2022, des mesures agroenvironnementales et climatiques Biodiversité et la mobilisation du CEN Rhône-Alpes pour conduire cette action, dans le cadre de la convention jointe en annexe ;
- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette stratégie sont inscrits dans le budget 2022 ;
- D'autoriser la présidente à signer la convention jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/03/2022,
GAUQUELIN Françoise

